

Article : 085.04.01

CONTRAT D'ENGAGEMENT  
=====

Entre le Ministre de l'Education Nationale, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement du Rwanda, d'une part,

ET d'autre part, ~~Monsieur~~ - **Melle NIYONSENGA Pudentienne**

Il a été convenu ce qui suit :

- 1.- Le contractant de seconde part s'engage à prester ses services, sans contrainte, en qualité de : **Dactylographe** pour une durée indéterminée, à partir du : **15 avril 1974**
- 2.- Le Gouvernement du Rwanda s'engage à payer au contractant de seconde part :
  - un traitement mensuel de base **7 500 F**
  - une indemnité familiale mensuelle de
  - une indemnité de logement mensuelle de

En cas de rupture par une des parties, la durée du préavis sera de 15 jours

En cas d'abandon ou de refus de service, le présent contrat-sera résilié de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice des droits du Gouvernement.

SITUATION FAMILIALE DE L'ENGAGE

Célibataire :

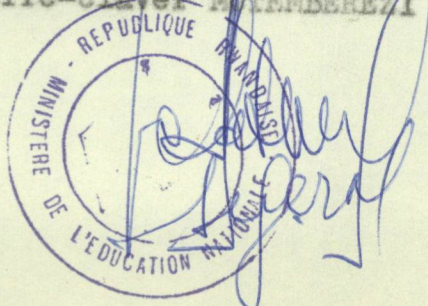
Marié, nom de l'Epouse :

Enfants à charge	-	né à	, le
	-	né à	, le
	-	né à	, le
	-	né à	, le
	-	né à	, le
	-	né à	, le
	-	né à	, le

Visa du Budget-Contrôle  
 du Rwanda  
 Kigali le 10. MARS 1976

Le Ministre de l'Education Nationale

**Pierre-Claver NSEMBEREZI**



Fait à Kigali, le...10/10...19.75..

Le Contractant de Seconde part,

**NIYONSENGA Pudentienne.**